



GRAND CONSEIL D'ORIENTATION DE L'AGENCE BIO

12 SEPTEMBRE 2007

ALLOCUTION DE MICHEL BARNIER

AGRICULTURE BIOLOGIQUE HORIZON 2012

I) INTRODUCTION

Je suis très heureux d'être parmi vous pour ce Grand conseil d'orientation de l'Agence BIO. C'est la première occasion qui m'est offerte de rencontrer **l'ensemble des acteurs de l'agriculture biologique**. Vous connaissez mon intérêt pour l'agriculture biologique que j'ai déjà pu exprimer à certains d'entre vous. Je souhaite aujourd'hui vous faire part de **mon engagement** en faveur de ce mode de production.

Ce Grand conseil d'orientation me donne l'opportunité de vous exposer **les mesures que je proposerai au Grenelle de l'Environnement** pour soutenir, promouvoir et développer l'agriculture biologique. Il s'agit d'un **plan global et cohérent**, qui prend en compte les réflexions engagées par les groupes de travail réunis dans ce cadre.

L'agriculture biologique doit trouver toute sa place dans l'agriculture française.



L'intérêt de ce mode de production pour la préservation de l'environnement n'est plus à démontrer : les modes d'assolement et les pratiques culturales préservent les sols et la biodiversité, les modes de production sont économes en énergie. **Les processus au niveau de la transformation** des produits limitent eux aussi l'apport d'éléments de synthèse. Ceci suffit à justifier que l'on se penche sur les moyens de promouvoir ce mode de production.

L'agriculture est une activité économique, ne l'oublions pas. Promouvoir un mode de production n'a de sens **que si les débouchés** existent pour les produits. Or c'est bien le cas de l'agriculture biologique.

La consommation de produits biologiques est en constante progression. Contrairement à une idée reçue, elle n'est pas l'apanage d'une élite : **en 2006**, plus de 4 français sur 10 déclarent avoir consommé au moins un produit biologique au cours du mois précédent l'enquête. Or, il faut **constater que la demande progresse alors que l'offre française stagne.**

Seuls un objectif clair et une politique volontariste nous permettront de relever le défi qui s'offre à nous : **amener l'offre française à un niveau suffisant pour permettre de satisfaire en 2012 la demande des consommateurs.**

J'estime qu'un développement harmonieux et solide de l'agriculture biologique **nécessite une vision à long terme des politiques publiques à mettre en œuvre.** Il faut non seulement que les agriculteurs qui hésitent à se lancer dans ce mode soient **aidés pour se convertir.** Mais il faut surtout que le signal soit **clair et stabilisé sur les conditions de leur métier** à long terme, une fois le pas franchi.



J'ai l'ambition de donner cette impulsion à l'agriculture biologique.

Appuyons-nous sur les expériences qui ont fait leurs preuves :

- **une diffusion large** et massive des résultats de la recherche agronomique,
- **une structuration des filières** reposant sur des démarches collectives ancrées aux territoires.

Le plan d'action « **Agriculture biologique : horizon 2012** » dont je vais vous proposer les grandes lignes s'appuiera sur tous les acteurs qui peuvent contribuer à la réalisation de **notre objectif commun**.

Tous les acteurs **publics ou privés**, producteurs, transformateurs ou distributeurs doivent se mobiliser, toutes les politiques publiques doivent intégrer cet objectif.

Tous les leviers doivent être actionnés pour promouvoir le développement de l'agriculture biologique, pour amener **les agriculteurs**, **les transformateurs** et **les distributeurs** à mettre sur le marché des produits qui répondent au souhait des consommateurs. Quels leviers ? La recherche, le développement, la formation, les outils de structuration des filières.

L'objectif assigné à ce plan est donc de développer le mode de production biologique pour que **l'offre française soit en mesure de satisfaire la demande des consommateurs à l'horizon 2012**.



1. Recherche, développement et formation

C'est à l'amont de la production que nos premiers efforts doivent porter.

Le développement de l'agriculture biologique passe en premier lieu par une recherche accrue et un développement plus large. L'agriculture biologique doit pouvoir compter sur l'ensemble de l'organisation de recherche publique, **notamment sur l'Institut National de Recherche Agronomique** et les instituts techniques, pour soutenir ses progrès. Réciproquement les résultats acquis dans le domaine de l'agriculture biologique profiteront à l'ensemble de la recherche agronomique.

C'est ainsi que pour favoriser les échanges et mettre en synergie les organismes de recherche et de développement existants, qu'ils soient aujourd'hui spécialisés dans l'agriculture biologique ou plus généralistes, **une réorganisation et une croissance des moyens sont nécessaires.**

L'Association de coordination technique agricole (ACTA), tête de réseau des instituts techniques, sera privilégiée comme structure de coordination des actions de recherche et développement pour l'agriculture biologique. L'Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) trouvera ainsi une place adaptée en lien avec l'ensemble des Instituts. **Un comité scientifique de l'agriculture biologique** sera créé et placé auprès du conseil scientifique de l'ACTA. Je demanderai à l'ACTA de veiller à une implication accrue de l'ensemble des Instituts autour de ce mode de production.



Par ailleurs, **la révision du programme pluriannuel de développement agricole 2009-2013** sera l'occasion de formaliser cette évolution au niveau des instituts techniques et des acteurs territoriaux du réseau des Chambres d'agriculture **en accordant une forte priorité aux actions de développement de l'agriculture biologique.**

La création d'un **Réseau mixte technologique** en agriculture biologique, qui pourrait être labellisé prochainement **accélérera** le travail de collaboration entre la recherche, les Instituts techniques, les chambres d'agriculture et les établissements d'enseignement. Le financement du premier projet présenté et de l'animation de ce réseau sera ainsi garanti.

L'agriculture biologique et sa recherche connaissent un grand essor en Europe. Aussi, je m'engage à ce que la participation française de l'INRA et des Instituts techniques dans **le projet européen Eranet « core organic »** qui concerne l'ensemble des acteurs européens de la recherche sur l'agriculture biologique **soit assurée au niveau adéquat.**

L'ensemble de cette réorganisation du développement de l'agriculture biologique sera conforté par des moyens budgétaires : j'ai décidé de réserver à l'agriculture biologique **une enveloppe de 1 million d'euros** au sein **de l'appel à projet d'innovation** et de partenariat financé par le Compte d'affectation spéciale du développement agricole et rural (CASDAR).

Enfin, **pour préparer la réflexion sur les priorités 2009-2013,** j'organiserai tout **début 2008** en lien avec l'INRA et les Instituts techniques **un colloque** qui fera le point sur l'état de la recherche en matière d'agriculture biologique.



2. Le développement de l'agriculture biologique passe également par la **mobilisation de l'enseignement agricole**. L'agriculture biologique fait déjà partie des programmes de notre enseignement. Le baccalauréat professionnel agricole et le brevet professionnel « Conduite et gestion des exploitations agricoles » viennent d'être rénovés et prennent en compte l'agriculture biologique. Je souhaite désormais que l'ensemble des référentiels de formation initiale et continue intègre pleinement ce mode de production.

Par ailleurs, **des opérations de communication sur l'offre d'enseignement** dans le secteur de l'agriculture biologique seront mises en place : elles pourront s'appuyer notamment sur l'action des exploitations bio des lycées agricoles qui sera ainsi valorisée. **Rappelons à ce titre que 15% des exploitations des établissements d'enseignement agricole sont converties à l'agriculture biologique.**

En outre, la formation à l'agriculture biologique des enseignants sera intensifiée et généralisée.

Enfin, **je proposerai également à mon collègue de l'Education nationale un partenariat, en lui fournissant des données** permettant d'intégrer un module de sensibilisation à l'agriculture et à l'alimentation biologiques dans le cadre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable **et de l'éducation à l'alimentation et à la consommation responsables.**



3. Organiser et structurer les filières

Pour répondre à la demande des consommateurs et mieux faire face aux risques inhérents au marché en garantissant aux producteurs, transformateurs et distributeurs une bonne répartition de la valeur ajoutée, **une meilleure structuration des filières est nécessaire.**

L'Etat se mobilisera pour **accompagner les investissements des entreprises** dans le secteur de l'agriculture biologique. Une priorité d'accès au **Fonds d'intervention stratégique des industries agroalimentaires** (FISIAA) (géré par le ministère de l'agriculture et de la pêche) sera instaurée **pour les entreprises développant une activité de transformation de produits biologiques** dans un partenariat structurant avec l'amont agricole. **Le prochain appel à projet sera adapté en ce sens.**

L'action de **l'Agence BIO** sera confortée dans sa mission de fédération des acteurs de l'agriculture biologique. **Je souhaite** que ses **moyens humains et financiers puissent être renforcés** pour poursuivre son action de promotion de l'agriculture biologique, tant en direction des consommateurs que des professionnels, et pour continuer à accompagner la structuration des filières. J'invite les différents financeurs notamment publics à renforcer leur soutien.

L'agence sera ainsi dotée **d'un fonds de structuration des filières de 3 millions d'euros par an pendant les cinq années du plan d'action.** Ce fonds permettra d'accompagner des projets impliquant différents maillons des filières et visant à garantir aux producteurs des débouchés ainsi qu'une



valorisation de leurs produits, et **aux opérateurs** de l'aval un approvisionnement régulier.

Vous serez associés **à la conception** de ce nouvel outil qui complètera les actions de structuration spécifiques à certaines filières menées par les offices, **et les crédits d'animation du ministère de l'agriculture** qui ont vocation à accompagner des actions régionales. **Je puis d'ores et déjà vous annoncer au minimum le maintien des crédits d'animation à leur niveau de 2007 pendant la durée du plan d'action en faveur de l'agriculture biologique.**

Enfin, afin de mieux coordonner les actions financées au niveau régional, je **proposerai la création de conférences régionales** associant les collectivités territoriales et les services de l'Etat, ayant pour objectif de renforcer la synergie et la cohérence des financements publics au plan local.

4. La consommation de produits bio : la restauration collective, canal à développer

L'agriculture biologique, respectueuse de l'environnement, s'inscrit pleinement dans les **trois composantes du développement durable** (environnement, économie, société).

Favoriser le développement de l'agriculture biologique consiste également à contribuer à déclencher le réflexe de la consommation « bio », et pour cela **les filières courtes et la restauration collective sont d'excellents canaux.**



Je souhaite que le ministère de l'agriculture et de la pêche soit un ministère qui montre l'exemple.

Je demanderai très prochainement à l'association de **restauration collective du ministère**, rue de Varenne, de proposer systématiquement des produits issus de l'agriculture biologique dans son menu. **L'initiative** pourra être **étendue aux autres sites de restauration collective** du ministère, et je ferai étudier la faisabilité d'étendre ces mesures à l'ensemble des administrations de l'Etat.

La présence systématique de produits biologiques au menu des restaurants scolaires de l'enseignement agricole constitue l'un de mes objectifs. Pour cela, une réflexion avec les collectivités territoriales sera engagée afin d'introduire les produits issus de l'agriculture biologique parmi **les critères retenus dans les cahiers des charges** des marchés publics de la restauration scolaire.

Enfin, comme vous le savez, le **champ de la réglementation communautaire** a été étendu, **par le nouveau règlement sur l'agriculture biologique**, à la restauration collective. **La France sera force** de proposition pour la définition des nouvelles règles dans ce domaine et s'appuiera sur les travaux menés au sein du comité national de l'agriculture biologique de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).



5. Prise en compte des spécificités de l'AB

Au niveau communautaire d'abord

Le processus de **rapprochement des réglementations nationale et européenne** vient d'aboutir **avec le vote du règlement européen¹ du 28 juin 2007** relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques. Ce règlement conduira, **dès son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009**, à harmoniser les règles applicables à l'agriculture biologique au sein de l'Union européenne.

La France veillera à ce que les **règles d'application** de ce règlement soient **cohérentes, complètes, d'un niveau d'exigences élevé** et que l'agriculture biologique reste un mode de production reconnu et répondant entièrement aux attentes des consommateurs.

Au niveau national ensuite

Je m'attacherai à promouvoir une meilleure prise en compte, notamment dans les dispositifs législatifs et réglementaires, des spécificités de **l'Agriculture biologique**, de ses pratiques culturelles particulièrement respectueuses de l'environnement,

A cet effet, je veillerai à ce que le mode de **production biologique soit effectivement représenté dans les organes consultatifs sur lesquels l'Etat s'appuie pour définir ses politiques. Je donnerai instruction en ce sens aux préfets pour qu'il en soit de même au niveau local.**

¹ (CE) n°834/2007



Je souhaite par exemple qu'en cas de mise en place d'une fiscalité environnementale ou para-environnementale **soit étudiée la possibilité d'une exonération pour l'agriculture biologique.**

En ce qui concerne la **réglementation**, qui incombe au ministère de l'agriculture, j'ai décidé la mise en place **auprès de l'INAO** (Institut National des Appellations d'Origine) d'un **groupe de travail permanent** assurant le lien entre **les pouvoirs publics** (Ministère de l'agriculture et de la pêche, Agence française de sécurité sanitaire des aliments) et **les professionnels de l'agriculture biologique** afin que soient pris en compte les besoins des agriculteurs biologiques dans le domaine phytosanitaire. Ces travaux pourront débiter rapidement.

Par ailleurs, j'ai demandé à mes services d'élaborer un **guide des intrants** (engrais, fertilisants, produits de nettoyages, produits de lutte contre les maladies des plantes, produits vétérinaires....) **utilisables en agriculture biologique** et d'en **assurer la diffusion auprès des agriculteurs intéressés.**

Enfin, conformément aux engagements pris par le Gouvernement, notamment dans le cadre de la loi sur l'eau, **les préparations commerciales phytosanitaires d'origine naturelle**, largement utilisées en agriculture biologique, bénéficieront très prochainement d'une **procédure simplifiée pour pouvoir être mises sur le marché.** Un décret en ce sens sera soumis à l'avis du Conseil d'Etat dans le courant du **mois de septembre.** De nouvelles solutions phytosanitaires pourront, de ce fait, être rapidement offertes aux agriculteurs pour lutter **contre les bio-agresseurs.**



Le sujet des OGM pour lequel je connais vos préoccupations est abordé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. **Un groupe de travail** fera des propositions concrètes à ce sujet. Nous devrions avancer dans le sens d'une clarification, et je l'espère, d'une pacification, du débat sur ce sujet, de façon à ce que la question de la **transparence puisse être, enfin, abordée.**



6. Favoriser les conversions et la pérennité des exploitations

L'ensemble des actions que je viens de vous présenter n'a de sens que si les **surfaces consacrées à l'agriculture biologique progressent**.

Je crois fermement que l'impulsion donnée aux politiques publiques en faveur de l'agriculture biologique **offre un signal fort** aux producteurs agricoles déjà convertis à ce mode de production et à ceux qui souhaitent s'y engager.

Je suis également conscient qu'un **effort financier significatif de l'Etat en faveur de la pérennité des conversions est attendu**. C'est pourquoi le Gouvernement fera une proposition au Parlement pour **reconduire le crédit d'impôt et le revaloriser**. **Un crédit d'impôt pérennisé** et rénové devra non seulement permettre le maintien des producteurs convertis sur leurs exploitations **mais également favoriser** les transmissions d'exploitations bio. **J'étudierai par ailleurs la possibilité** d'y associer une mesure d'aide au maintien **ciblée sur des actions collectives**, territoriales et contractuelles, renforçant la structuration des filières.

Enfin, je m'engage à ce que les objectifs de développement de l'agriculture biologique soient pris en considération lors des réflexions engagées dans le cadre du **bilan de santé de la PAC, et tout particulièrement les nouveaux besoins en matière de conversion** + plan d'autonomie énergétique, en liaison avec la structuration des filières qui assurera des débouchés à l'augmentation souhaitée de la production.



II) CONCLUSION

Cette ambition pour l'agriculture biologique sera mise en œuvre en **étroite concertation** avec l'ensemble des organisations professionnelles concernées. Afin de guider cette action, j'ai demandé à ce que mes collaborateurs puissent se rendre en mission de travail, en associant des représentants du monde agricole, **en Autriche, en Italie et en Allemagne**, pays qui sont parfois **loin devant nous** en agriculture biologique. **Il n'y a rien d'incontournable** à ce que la France, grande puissance agricole, et pays de terroirs, ne soit aussi un des leaders en **production biologique**.

Des **bilans d'étapes** réguliers seront instaurés, afin d'assurer un suivi de ce plan. Ils feront l'objet de présentations et de discussions au **Grand conseil d'orientation (GCO) de l'Agence française pour le développement** et la promotion de l'agriculture biologique (Agence Bio).

Cette orientation en faveur de l'agriculture biologique a pleinement vocation à s'intégrer **dans le cadre des réflexions des Assises** de l'agriculture que j'ai lancées le 5 septembre dernier. **L'agriculture biologique a toute sa place dans ces travaux**, comme elle a toute sa place dans l'agriculture française.

J'aurai enfin le plaisir de vous retrouver dans le cadre **des Assises nationales de l'agriculture biologique le 2 octobre prochain** où les aspects recherche, développement et formation seront plus particulièrement approfondis.